Jean Paul Marie Anne Latyl

Prêtre de l'Oratoire

Entré : 1763.

Né à Marseille (Bouches du Rh.) le 15 août 1747

Exécuté à Paris, le 23 juillet 1794

---

frère de Joseph Gaspard
et de François Nicolas

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
pr. de l'Oratoire

Voir :

V. Pierre : L'Eglise S^t Thomas d'Aquin pendant la Révolution. Paris, Retaux, 1887, in 8
(Extrait de la Revue de la Révolution)

4464 **Cornudet** (L.). Histoire de la Paroisse Saint-Thomas d'Aquin. Champion, 1913, fort vol. in-8 raisin, br., orné de 25 planches, tiré à 600 ex. 20 fr.

Archives N^les W. 429 dossier 965, 2^e partie.

Delarc : l'Eglise de Paris pendant la Révolution, Paris, Desclée
I. 440, 441, 443, 476, 481
II 442.
III, 277.

Robert et Cougny : Dictionnaire des Parlementaires

Robinet : Dictionnaire de la Révolution. T. II p. 340.

Biographie moderne du 18 siècle, 2^e édition, Leipzick, Besson, 1806, T. III p. 94.

Calendrier anecdotique pour l'année 1792, Paris Volland, 1792 in-18

Le Père Jean Paul Marie Aime Latyl

M.M. 607, 5e catalogue N 1025 =

Jean Paul Latyl, de Marseille, entré à Aix en 1763

M.M. 612, N 2933 de ma copie =

le confrère Jean Paul Latyl, tonsuré, né à Marseille le 15 août 1747
fils de Jean Bte Latyl, négociant et de Thérèse Isouard
études et philosophie à l'oratoire de Marseille
entré à Aix le 1 Novembre 1763

Listes des Assemblées =

1776 Soissons act
1779 Riom
1782 Arras
1785 Beaune supérieur
1788 Nantes "

Il fait partie de la mission donnée à Beaune le 23 mai 1784 (fondation Michel Grozelier)

M.M. 613. p. 76, N° 309 = Jean Paul Marie Latyl, né à Marseille le 15 août 1747, reçu le 1 Novembre 1763
prêtre au samedi de la passion 1776

1764 - 65	Marseille	6
1765 - 66	"	5
1766 - 67	"	4
1767 - 68	Pézenas	3
1768 - 69	Angers	3
1769 - 70	Boulogne	2
1770 - 71	"	Rhétorique
1771 - 72	"	"
1772 - 73	"	"
1773 - 74	Soissons	physicien
1774 - 75	"	logicien
1775 - 76	"	physicien
1776 - 77	Chalon	théologien
1777 - 78	Riom	théologien
1778 - 79	"	"
1779 - 80	Effiat,	préfet du collège et de la pension
1780 - 81	Arras	"
1781 - 82	"	"
17		

Né à Marseille le 15 août 1747
fils de Jean Bte Latyl, négociant et Thérèse Isouard
humanités et philosophie au collège oratorien de Marseille, tonsuré
entré à Aix le 1 Novembre 1763

1763-64	Institution d'Aix	
1764-65	Marseille	6
1765-66	"	5
1766-67	"	4
1767-68	Pézenas	3
1768-69	Angers	3
1769-70	Boulogne	2
1770-71	"	Rhétorique
1771-72	"	"
1772-73	"	"
1773-74	Soissons	physicien
1774-75	"	logicien
1775-76	"	physicien
1776-77	Chalons	théologien
1777-78	Riom	théologien
1778-79	"	"
1779-80	Effiat	préfet du collège et de la pension
1780-81	Arras	préfet du collège
1781-82	"	"
1782-83	"	"
1783-84	Beaune	supérieur
1784-85	"	"
1785-86	"	"
1786-87	Nantes	"
1787-88	"	"
1788-89	"	"
1789-90	"	"
1790-91	"	"
1791-92	"	"
1792-93		
1793-94		

Prêtre au samedi de la Passion 1776
23 mars

Le 25 septembre 1789 élu par le clergé député à la Constituante à la place de l'abbé Chevalier, démissionnaire.
Le 27 Xbre 1790, prête le serment civique
le 20 février 1791 élu curé constitutionnel de S. Clément de Nantes, refusa ce poste.
27 mars 1791, élu curé de S. Thomas d'Aquin à Paris par 281 voix sur 336 votants.

le IV nivôse an II arrêté comme suspect et enfermé aux Carmes.
le V thermidor an II comparait devant le tribunal qui le condamne.
le 23 juillet 1794 exécuté et enterré à Picpus le 5 thermidor

<u>Mon catalogue</u> = Jean Paul Marie Anne Latyl, de Marseille, entré à Aix en 1763, prêtre du 23 mars 1776.

Robert et Cougny : Dictionnaire des Parlementaires :

Jean Paul Marie Anne Latyl, né à Marseille le 15 août 1747, exécuté à Paris le 23 juillet 1794, oratorien, était supérieur du collège de l'oratoire à Nantes au moment de la Révolution. Nommé commissaire à la rédaction des cahiers de son ordre, partisan des idées nouvelles, il fut élu le 25 septembre 1789 aux élections complémentaires du clergé de Nantes motivées par le refus de siéger de deux suppléants, député aux États généraux, par le clergé de la sénéchaussée de Nantes et de Guérande et admis à siéger le 25 Xbre suivant en remplacement de l'abbé Chevallier démissionnaire. Il prit place à gauche & fit partie du comité des rapports, prêta un des premiers (27 X. 1790) le serment à la constitution civile du clergé, fut élu (20 février 1791) curé constitutionnel de St Clément à Nantes, mais refusa ce poste et se fit élire, à Paris, curé de St Thomas d'Aquin.

Le 6 juin 1791, il crut devoir se défendre de l'accusation d'intolérance religieuse par la déclaration suivante :

« Déclaration de M. Latyl, curé de St Thomas d'Aquin et député à l'assemblée nationale :

« Des folliculaires, que le public a jugés avant moi, ont voulu, depuis qq. temps, me dénoncer comme un persécuteur « et un intolérant. Fort du témoignage de ma conscience et de l'estime des honnêtes gens qui me connaissent et sont « à portée d'apprécier ma conduite publique, j'ai méprisé jusqu'ici les imputations vagues qu'on a répandues méchamment contre moi, et je m'en suis cru même honoré ; mais aujourd'hui, mes amis eux-mêmes me font un devoir de « repousser une imputation plus précise, qui tend à me dénoncer comme le fauteur et le complice de tout ce qui s'est « passé aux théâtins depuis le jour de l'Ascension ; j'apprécie trop leur amitié pour me refuser à leurs instances.

« Je déclare donc que rien n'est si impudemment faux et calomnieux que cette accusation ; je défie mes ennemis, « qui le sont en même temps de la chose publique, d'en alléguer aucune preuve ; et j'atteste sur mon honneur que « je n'ai eu aucune influence ni directe ni indirecte dans la résistance qui a été opposée à l'exécution ou plutôt à « l'application de la loi de l'Assemblée Nationale et qui avait été prévue par ceux-là mêmes qui l'ont provoquée.

« Rien n'est plus opposé à mes principes et à mon caractère que les intrigues et les manœuvres que l'on ose m'imputer ; et « personne ne connaît moins que moi cette vile ressource des malveillants. Depuis mon installation dans la paroisse qui m'a « était confiée par mes concitoyens, je me suis appliqué à y établir le calme et la paix ; rien ne m'a coûté pour y parvenir. « Toutes mes instructions et toute ma conduite n'ont tendu qu'à cet objet des vœux et des efforts de tous les vrais patriotes. « J'en atteste tous mes paroissiens. Ils diront que je me suis toujours élevé avec force contre tout ce qui pouvait blesser « l'ordre public et le respect dû à la loi ; ils diront que je n'ai rien négligé pour réprimer les excès d'un patriotisme « éclairé ; ils diront que je n'ai cessé de invoquer leur justice et leur charité en faveur des malheureuses victimes de la « Révolution et surtout de la partie du clergé qui, exerçant l'option offerte par la loi elle-même, a mieux aimé renoncer « aux fonctions publiques que de prêter le serment prescrit ; ils diront que toute ma conduite publique et privée a toujours été conforme à mes instructions.

« Que mes intolérants persécuteurs cessent donc d'envelopper leurs odieuses calomnies dans ces ténèbres perfides qui voilent « impunément leur noirceur. Qu'ils m'accusent et se nomment. Je les attends avec toute la fermeté de l'innocence ; et, « s'ils me forcent, je romprai enfin le silence que je m'étais imposé et dont ils auraient dû me savoir quelque gré. Leurs vaines « imputations, leurs frivoles menaces ne sauront m'épouvanter ; ils ne réussiront jamais à me faire départir de mes principes. « Voué jusqu'à la mort au service de la religion et au maintien de la constitution de l'État, je ne cesserai de surveiller leurs « ennemis connus ou secrets ; mais ils ne rencontreront jamais en moi qu'un adversaire assez franc et assez courageux pour « n'avoir jamais recours aux viles manœuvres des perturbateurs du bien public ; j'en eus toujours horreur et elles répugnent « encore plus aujourd'hui à mon double caractère de pasteur et de député. »

Latyl, curé de St Thomas d'Aquin.

Cette déclaration ne le protégea pas lors de l'abolition du culte. Arrêté comme suspect et enfermé dans la prison des Carmes le 4 pluviôse an II, il comparut devant le tribunal révolutionnaire le 5 thermidor suivant, et, accusé d'avoir pris part à la conspiration des prisons, il fut condamné à mort et exécuté quatre jours avant la chute de Robespierre. L'acte d'accusation porte : « Latyl Jean Paul Marie Anne, 47 ans, né à Marseille, ex-curé constitutionnel de Thomas d'Aquin, ex-oratorien, ex-constituant, demeurant à Paris rue Dominique Germain.

Robinet = Dictionnaire de la Révolution, Paris, II. p. 340 :

Jean Marie Paul Anne Latyl, oratorien et législateur, né à Marseille le 15 août 1747, exécuté à Paris le 23 juillet 1794, était supérieur du collège oratorien de Nantes, quand, dans une élection complémentaire, il fut élu par le clergé, le 25 septembre 1789, député à la constituante en remplacement de l'abbé Chevalier, démissionnaire. Il siégea à gauche et prêta le serment civique le 27 X 1790 ; puis fut élu, le 20 février 1791, curé constitutionnel

de Saint-Clément de Nantes, refusa ce poste et se fit élire curé de S. Thomas d'Aquin, fit de la réaction, et, le 4 Nivôse an II, fut arrêté comme suspect et enfermé aux Carmes, comparut devant le Tribunal révolutionnaire le 5 thermidor an II.

Biographie moderne de tous les hommes morts ou vivants du 18 siècle. 2e édition, Leipzick, chez Besson. 1806, t. III p. 94

Latyl, prêtre de l'Oratoire et supérieur du collège de Nantes, député du clergé de cette ville aux Etats Généraux, embrassa le parti de la Révolution et obtint la place de curé de S. Thomas d'Aquin à Paris; mais il fut ensuite culbuté avec tout le clergé constitutionnel et condamné à mort le 5 thermidor an II (24 juillet 1794) par le tribunal révolutionnaire comme conspirateur. Il était né à Marseille et âgé de 47 ans.

Calendrier anecdotique pour l'année 1792, Paris, Volland, 1792, in 18.

A la suite du texte de la Constitution française des 3-14 septembre 1791, on lit:

« Un curé janséniste d'une nouvelle paroisse de Paris disait qu'il aimerait mieux qu'on louât l'église des « Théatins à des Juifs pour en faire une synagogue, qu'à des chrétiens pour y célébrer les mystères de la religion « catholique, apostolique et romaine. Ce curé est député à l'Assemblée Nationale, supérieur d'une maison « d'Oratoriens (Latyl). C'est parce qu'on a confié l'éducation de la jeunesse à cet ordre que nous voyons la religion « de nos Pères proscrite. »

Latyl

Jean-Paul-Marie-Anne

—

=

Oratorien

membre de la Constituante

curé constitutionnel

guillotiné 9 thermidor an II.

Le P. Jean Paul Anne Latyl

1788-89 Nantes supérieur

Le P. Jean Paul Anne Latyl

Monsieur [illegible]

2 [illegible]

1°

REVOLUTION.- Pièce signée par Latyl, prêtre de l'Oratoire, député de Nantes, curé constitutionnel de St-Thomas d'Aquin, I747-guillotiné en I794.- Leleu de la Ville aux bois, député aux Etats généraux, I750-I798 et Oudot, curé, député du clergé aux Etats généraux, I74I-I798.-Paris, IO janvier I79I. I5 pp. I/2 in-folio, cachet. I25 Frs.

Librairie de l'Abbaye
2/1966

Pièce intéressante. C'est l'extrait du procès-verbal de l'Assemblée Nationale, relatif aux inventions et à la protection des inventeurs. C'est la reconnaissance de la propriété industrielle, sa durée, les modalités d'obtention d'un brevet, etc.